PRIX, QUATRE-SOUS. Quebec, 29 Avril, 1843. **Vol. 4.—No. 72.**

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ETRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce que me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le veut.

Imprimé et Publié par { N. AUBIN, *Rédacteur.* / Wm. H. ROWEN, *Imprimeur.* } No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 96 numéros et se devise en trimestres de 24, sans prix pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriellement d'avance.—On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois.—Le prix du port par la poste est *six piastres* pour tout la province. Tous communications, demandes ou réclamations devront être affranchis.—On insère *gratuitement* tous les articles d'utilité et d'intérêt public ; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous la ligne.

PRIX DES ANNONCES. *Première insertion*, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessous de 6 lignes, 3 sous la ligne. *Chaque insertion subsuite* se fait au tant des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal *gratis* aux personnes qui fournissent des nouveaux abonnés au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en outre à l'ouvrage d'impression pour la valeur de 2 piastres. On dédommage aux abonnés, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires,

La mère en permettra la lecture à sa fille.

LE VILLAGE ET LA VILLE.

En quittant son village pour venir à Paris, Benjamin avait promis et juré à Manette, sa cousine, de l'aimer éternellement, et de revenir fidèle quand il aurait fait fortune, c'est-à-dire quand il aurait amassé cent écus pour acheter un coin de terre, le mobilier du ménage, quelques poules et deux ou trois lapins. Manette et Benjamin avaient pleuré en se séparant ; ils avaient échangé des gages d'amour et de constance.—Manette avait donné à Benjamin un couteau dit *custache*, qu'elle avait acheté à la dernière foire. Benjamin avait donné à Manette un superbe foulard de coton du prix de 12 sols (vieux style).

Après cette scène attendrissante, Benjamin s'est mit en route, et tout en s'éloignant, il criait : "Adieu, Manette !" Et Manette agitait le foulard, gage d'amour du tendre Benjamin. Enfin les deux amoureux se perdirent de vue.

Cette idyle toucha tout le passait en 1840, dans un petit village de Picardie.

Six mois après le départ de Benjamin, Manette reçut de Paris une lettre fort mal griffonnée ; son cœur bondit de joie. J'émotion ; c'était sans doute Benjamin qui lui écrivait, pour l'assurer qu'il l'aimait toujours, pour lui annoncer qu'il avait fait fortune et qu'il allait revenir au pays.

Manette ouvre la lettre, ses yeux se portent avec avidité sur les caractères mal tracés qui noircissent le papier jaunâtre ; mais hélas ! la pauvre fille se rappelle qu'elle n'a jamais appris à lire. Elle court chez un voisin et le prie de lui lire la lettre de Paris. Le voisin met ses lunettes et palmodie l'épître suivante : "Ma chère ... si tu veux venir à Paris, je puis te procurer une bonne place de femme de chambre chez une baronne très riche, qui donne quinze francs par mois, la nourriture, le logement, le blanchissage et la chandelle. Mais il faudrait partir sur-le-champ, car la place est belle et elle serait bientôt prise si tu ne venais pas. Réponds moi de suite.

"TA TANTE MAGLOR."

La lettre n'était pas de Benjamin, mais Manette n'en était pas moins joyeuse. Aller à Paris, revoir Benjamin, vivre dans la même ville que lui et avoir une belle place de femme de chambre ! quel bonheur ! Quinze francs par mois ! quelle richesse !

Manette, ivre de joie, fait à la hâte son petit paquet ; elle embrasse ses parents, ses amis, ses voisins, tout le village. Elle part.

Ceci se passait donc vers la fin de 1840.

Le troisième acte de ce petit drame s'est passé dans le dernier mois de la dernière année.

Manette arrivée à Paris, l'hôtel chez la baronne qui n'était qu'une ancienne parfumeuse, chercha d'abord à retrouver Benjamin ; mais ses recherches furent vaines : elle demeura ...

Mais ici la scène change, et représente une salle de traiteur à la barrière du Roule. Un comptoir est assis au fond de la salle ; composé d'une fille rougeaude et au regard hardi, dont la physionomie assurée habit la profession de femme libre, et d'un gros garçon en veste bleue, à moustaches, aux cheveux frisés, à la casquette tapageuse. Une gibelotte succulent sépare les deux amoureux, et une bouteille de petit vin blanc s'élève devant chacun des deux convives.

C'était un dimanche ; jour de barrière et de festins de sentiment.

Dans la même salle, entra bientôt un deuxième couple, savoir : un garçon coiffeur aux airs conquérans et pommadés, et une jeune fille dont la figure honteuse et timide indiquait qu'elle ne suivait qu'en tremblant le jeune Céladon hors des barrières protectrices de l'octroi, et dans une guinguette, séjour de la gibelotte et de la séduction.

Ce nouveau couple alla prendre place non loin du premier venu. Mais à peine la jeune timide coquette jeta les yeux sur le gros garçon en casquette, qu'elle poussa un cri perçant : cri aussitôt répété par le cavalier de la femme rougeaude.—Ah ! — Ah ! —Benjamin !—Manette.—Toi ici ! — Et toi ! — Quel plaisir !—Quel bonheur !— Mais pourtant.....—Cependant.....—Quelle est cette femme ?— Quel est ce jeune pommadin ?—Ta me trompais.....—Ta me trahissais ....—Malgré tes serments.....—Malgré tes promesses.....— Monstre !— Perfide !

Pendant ce colloque, la femme rougeaude et le garçon coiffeur murmurent de grands yeux et de grandes oreilles... Benjamin et Manette, rappelés à leur premier amour, à leurs doux souvenirs d'enfance se mirent à pleurer en se jetant dans les bras l'un de l'autre. Et par un mouvement spontané, ils sortirent précipitamment du cabaret pour causer entre eux du village et de leurs amours.

La femme délaissée et le garçon coiffeur allaient s'élancer à la poursuite des fugitifs, quand le traiteur leur barra le passage et leur déclara qu'ils ne sortiraient pas sans avoir payé la gibelotte et les deux bouteilles de blanc. Qu'on se figure l'irritation de la femme libre et l'exaspération plus grande encore du malheureux garçon coiffeur ! Il eut beau protester qu'on n'avait pas le droit de lui faire payer un festin qu'il n'avait ni commandé ni consommé, le traiteur fut inexorable ; il prétendit que c'était une affaire arrangée entre les deux couples pour lui voler son dîner, et menaça d'aller chercher la garde et de pousser l'affaire jusqu'à la police correctionnelle.

Le coiffeur s'arrêta aussi et se mit à briser les meubles et la vaisselle. Sur ce, la garde intervint, le traiteur fut conduit au violon. Quand on chercha à gosier femme rouge, on s'aperçut qu'elles était éclipsée à la faveur du désordre qu'avait occasionné cette scène bruyante.

Le traiteur a cité le garçon perruquier en police correctionnelle, et celui-ci, qui n'a pas voulu payer trois francs, montrant de la carte de Benjamin, est condamné à 50 fr. d'amende pour bris de la tête du gargotier.—Voilà une bonne fortune !

Benjamin et Manette se consolent beaucoup plus de ce qu'ils avaient beaucoup pleuré ? C'est bien, le jeune Alonzo, rendant le bien jusqu'au moindre, n'a étonné personne ; mais qui désirait le revoir et ce qui permettra à Manette de revoir sans rougir le titre de Madame Benjamin.

DIALOGUE ENTRE LA COLONNE DE JUILLET ET LA COLONNE VENDOME.

Arrivée à son faîte, la colonne de Juillet regarda de tous côtés ; puis, dans sa gloriole, elle se réjouit de sa sublime élévation.

Mais bientôt, apercevant le chapeau du grand homme, et n'osant s'attaquer à lui, elle interpella la colonne, et parla ainsi :

—Qui t'a faite, et qui es-tu ?

La colonne impériale répondit :

—C'est la France qui m'a élevée, et j'atteste sa gloire.

—Tou laconisme, qui n'est plus de ce temps, prouve que tu es resté étranger à nos débats c'est-à-dire à nos discussions. Explique-toi.

—Je veux savoir d'abord à qui je parle. Hier encore, le soleil ne donnait pas sur tête. Toi qui viens de t'élever, en ces lieux, je crois, où le peuple conquit sa première couronne, veux-tu, monument tardif, perpétuer le souvenir de 60 ?

—Non. J'honore et j'immortalise les défenseurs de la liberté qui ont succombé en 1830 pour le triomphe d'une glorieuse révolution.

—Et pourquoi avez-vous fait une révolution glorieuse ?

—Pour reconquérir nos droits et notre liberté.

—Et vous les avez reconquis ?

—Sans doute.... C'est le bruit qui en courut.

—Alors la presse est entièrement libre ?

—A peu près.

—La liberté individuelle est respectée ?

—A peu près.

—Toutes les opinions sont tolérées ; les exilés peuvent revoir la France ?

—Le revoir ? Oui.... des clochers de Douvres et de l'autre côté des bords du Rhin.

—L'on ne détourne plus les lois ?

—Presque pas.

—Plus d'ordonnances illégales ?

—Hum !...

—Les prisons sont saines et ne détruisent pas la santé des détenus ?

—Presque pas.

—Plus de système préventif ?

—Le moins possible.

—Et quelle a été la récompense des braves qui ont survécu ?

—La croix.

—La croix d'honneur ?

—Non, au contraire : la croix de Juillet.

—Il n'y a pas eu d'abus dans la récolte ?

—Non : car, si beaucoup de glorieux se sont fait inscrire, la plupart ont mis leur décorations en portefeuille.

—J'entends, vous êtes sous un régime constitutionnel. Alors qu'ont fait vos chambres ?

—D'abord... elles se sont faites !!! Puis elles ont discuté, et ont fait par la suite une opposition admirable.

—A qui donc, si le roi règne et ne gouverne pas ?

—A la camarilla ! Au ministère, si vous l'aimez mieux.

—Ah ! j'attends, guerre de portefeuilles... Et vos interpellations ?

—Je n'en ai pas entendu parler... Ah ! pardonnez moi, nous avons de belles choses. La protection accordée à l'industrie a partout creusé des